

LES AGACEMENTS DU RÉSEAU ANTI-ARNAQUES : LE TRI SÉLECTIF

Cette rubrique se propose de lister les pratiques commerciales qui ont le don d'agacer le **Réseau Anti-Arnaques**.

Nous allons suivre chaque semaine les états d'âme de Martial, retraité, consommateur avisé et exigeant, confronté aux promesses publicitaires les plus variées.

Martial se flatte d'appliquer à la lettre les consignes de tri sélectif : composteur, sac jaune, sac d'ordures ménagères. Il fréquente une fois par mois la déchetterie pour y déposer les autres types de déchets.

Il prend le temps de lire les recommandations et rappels du SMICTOM (Syndicat Mixte pour la Collecte et le Tri des Ordures Ménagères) dont il dépend. Il ne manque pas de critiquer les actes d'incivilité dont il est témoin (mélange dans les conteneurs, dépôt d'immondices au pied du conteneur.)

Mais cette fois-ci, c'est au SMICTOM qu'il en veut : à deux reprises il a apporté des plaques de polystyrène protégeant par exemple des appareils d'électroménager et, en l'absence des sacs habituels pour recueillir ce type de déchets, s'est vu inciter à les déposer dans la benne des incinérables. Explication donnée : une rupture de stock dans les sacs spécifiques.

Martial en est furax : de toute évidence, l'organisation de la déchetterie présente des failles et ses efforts de citoyen responsable ne sont guère récompensés.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)